

Cuq-Toulza



INFOS



Journal Municipal De Cuq-Toulza

Décembre 2023 n°45

Sommaire

Page 2	Sommaire
Pages 3-4	Éditorial du maire plus extraits délibérations
Page 5-7	Extraits des délibérations du Conseil Municipal
Pages 8	Actualité adjoints
Pages 9-10	Commune en chiffres
Page 11	Infos Communauté de Communes
Page 12	État civil et travaux
Pages 13	ADSL & Fibre
Page 14	Info Chambre d'Agriculture
Pages 15-16	Info SIPOM
Pages 17	Comice Agricole 1900 & Agence Postale
Page 18 à 24	Infos Vie Associative
Page 25 à 28	2023 en photos



Journal édité par la municipalité de Cuq-Toulza n°44 Décembre 2022
10 Avenue Jean Jaurès – 81470 CUQ-TOULZA Tél : 05 63 75 71 17 Mail : contact@mairie-cuqtoulza.fr
Directeur publication : Jean-Claude Pinel Maire.

La reproduction, même partielle, des textes, images, et illustrations est interdite

Éditorial de M. le Maire.

Madame, Monsieur,

Nous voici déjà à mi-chemin de cette mandature dont le démarrage fut atypique par bien des aspects. Le contexte sanitaire et géopolitique international, le défi climatique, le retour de l'inflation, la flambée des énergies et les tensions sociales que traverse notre pays me renforcent à la fois dans nos valeurs et dans nos objectifs.

Plus que jamais, nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'universalisme, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toutes ses formes. Jamais autant de maires n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Gérer une commune en faisant face aux injonctions contradictoires, à la complexification des procédures, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, même en conseil municipal, à l'individualisme virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résilience et un engagement de chaque instant, sans perdre sa boussole, pour mener à bien les projets nécessaires. Les recours auprès du tribunal administratif déposés par un conseiller municipal dissident impactent inutilement les finances de la commune. A ce jour et depuis le début du mandat, pas moins de 14 recours ont été déposés auprès du tribunal administratif.

La commune de Cuq-Toulza s'efforce d'aller de l'avant. Votre maire et votre équipe municipale sont au travail pour moderniser et rénover vos équipements, améliorer votre cadre de vie, faire progresser le vivre-ensemble.

Maryse Pagès ayant fait valoir ses droits à la retraite après quarante ans de bons et loyaux services, nous avons décidé, pour des raisons de commodité et de confidentialité, de séparer l'agence postale du secrétariat de mairie. Deux nouvelles secrétaires ont été embauchées. Il s'agit de Laura Bonnafoux pour la mairie et Audrey Ferriol pour l'Agence Postale. A cet effet nous avons aménagé de nouveaux locaux, pour l'Agence Postale et aussi l'ADMR. Dans l'ancien local de l'ADMR, nous allons saisir l'opportunité d'installer une coiffeuse et une esthéticienne.

Pour diminuer le coût énergétique, nous avons remplacé les points lumineux dans l'ensemble des bâtiments (travaux réalisés par Lou Elec, entreprise locale), et également d'une partie de notre éclairage public. Le tout a été remplacé par du LED. La 2ème tranche sera effectuée au cours de l'année 2024.

C'est l'entreprise « Chevrin Géli » qui a été retenue pour réaliser les travaux de rénovation du clocher de l'église de Cuq-Chateau.

Nous avons sécurisé les abords, coté sud, de la salle Jacques Prévert, place Paul Ramadier vers l'impasse du 19 Mars 1962.

Suite à des dégradations sur les équipements sportifs, nous avons fait poser des caméras de vidéosurveillance à la plaine des Sports.

Nous allons réaliser le cheminement piétonnier qui reliera le village à la plaine des sports, en toute sécurité. Pour la traversée du Girou une passerelle sera mise en place. L'entreprise Imart d'Aguts a été retenue pour le terrassement et l'entreprise Séguier de Verdalle pour la construction de la passerelle.

Le conseil municipal a engagé une étude avec l'architecte M. Faramond pour l'aménagement de la salle Jacques Prévert. Cette salle, très fréquentée pour les activités associatives (c'est un bien, cela prouve l'implication et la vivacité de nos associations), est très mal isolée ce qui implique des factures d'énergie très élevées. Ce bâtiment très énergivore nous oblige à revoir toute l'isolation ainsi que le mode de chauffage.

Le projet d'aménagement de la friche industrielle, (ancienne scierie) suit son cours. L'étude urbaine et de pré-programmation a été confiée au cabinet d'urbanistes AR357.

Suite page 4

Cette étude comprend plusieurs phases : Phase 1 diagnostic état des lieux, Phase 2 Étude de marché « commerces et services », Phase 3 étude urbaine. Nous sommes en phase trois. Deux présentations auprès du conseil municipal, puis auprès du public sont prévues, rendez-vous le 15 janvier 2024 à 19 H salle Jacques Prévert pour la présentation au public. Pour une meilleure cohérence du projet, l'étude urbaine a démontré la nécessité d'acquérir la maison située au 7 avenue de Toulouse (ancienne perception). Cette opération réalisée par l'Établissement Public Foncier de la Région a retardé la phase 3.

Je voudrais ici remercier les bénévoles de toutes les associations qui organisent et participent aux diverses animations communales. J'encourage tous nos habitants à s'associer à la vie de notre village. En parcourant notre site, vous trouverez toutes les informations nécessaires.

A l'approche de l'hiver, j'invite tous les utilisateurs de structures communales, à leur responsabilité quant à l'utilisation de nos bâtiments communaux. Il est inutile de rappeler à la population que le coût de l'énergie va encore augmenter, et donc il est du devoir de chacun de respecter les différentes structures mises à disposition par la mairie et de se comporter comme chacun le ferait chez soi (penser à éteindre le chauffage à la fin de l'utilisation).

Je souhaite vous apporter des précisions sur l'augmentation significative pour chacun d'entre nous de la taxe foncière. Cette année encore, notre commune n'a pas relevé ses taux, et maintient inchangés les taux de taxes foncières depuis 2017.

La hausse de 7 % que vous avez constatée découle de l'augmentation des bases décidée par l'Assemblée Nationale lors de la loi de finances approuvée à l'automne 2022. Il est important de noter que la commune n'a aucune prise sur cette augmentation des bases, laquelle correspond approximativement à l'inflation. Cette précision me semble essentielle.

Dernièrement et bien à contre cœur nous avons du faire abattre 2 marronniers plus que centenaires, place du souvenir. Atteints par une maladie incurable et devenus dangereux pour la sécurité des personnes il n'y a eu d'autre solution que l'abatage Nous remplacerons ces arbres par de nouvelles plantations dès que nous le pourrons.

Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite. Je vous souhaite une année riche en projets professionnels et familiaux. Que cette année 2024 qui démarre soit la meilleure de toutes. Santé, travail et bonheur pour vous et vos proches.

Le maire Jean-Claude Pinel.

Vous êtes cordialement invités à la présentation des vœux qui aura lieu le vendredi 5 janvier 2024 à 19 H salle Jacques Prévert.

Extrait des Procès verbaux du Conseil Municipal.

17 JANVIER 2023 :

Information Clocher Église de Cuq Château :

M. le Maire informe que la commission communale s'est réunie le 4 janvier 2023, afin d'examiner ce dossier. Lors de la rencontre avec la Fondation du Patrimoine et l'architecte des Bâtiments de France, celui-ci a refusé le projet du remplacement du clocher actuel par un clocher Coyau.

Nous avons eu des contacts avec des entreprises et des bureaux d'étude spécialisés pour ce patrimoine. Après plusieurs visites sur site, un bureau d'étude donne un avis favorable à la restauration du clocher actuel (un nouveau procédé : on remplace le bois endommagé par de la résine) pour un montant approximatif de 60 000 €.

Ce bureau d'études s'engage à nous rédiger un cahier des charges pour la réfection du clocher et réaliser une consultation d'entreprises pour un montant de 3 000 €.

M. le Maire rappelle que des engagements avaient été pris avec le bureau d'étude GARDET lors du montage du dossier de demande de subventions. M. le Maire propose de faire un courrier à M. GARDET en lui demandant de réaliser un cahier des charges conformément à une restauration et non au remplacement du clocher.

M. le Maire informe l'assemblée que cette église n'étant pas en zone classée aux Bâtiments de France, la commune n'obtiendra pas de subvention de la part de la Région et du Département.

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Jacquier a déposé une requête contre la commune au Tribunal Administratif au sujet de la pose de la fibre route de Vinouze.

Concernant le projet sur l'ancienne scierie Viguié, M. le Maire informe le conseil que la rédaction du cahier des charges est en cours.

M. le Maire informe le conseil que les dossiers d'urbanisme peuvent maintenant être déposés par mail sur le lien du site de la Communauté de Communes Sor et Agout.

M. le Maire informe le conseil que les offres proposées par les deux promoteurs sur le terrain situé rue du Rigoulet n'ont pas abouti avec les propriétaires concernés.

M. le Maire informe le conseil que suite à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) qu'il est prévu prochainement une nouvelle révision du PLUI par la mise en place du SCOT en vue de diminuer des surfaces des zones constructibles sur la commune.

Les surfaces qui se trouvent en zone constructible de plus de 10 ans risquent de se retrouver en zone non constructible du fait de cette loi.

29 MARS 2023 :

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une consommation importante d'électricité dans la Salle Jacques Prévert depuis quelques mois a été constatée, et souligne que cette salle est mal isolée, que la maintenance n'est plus assurée, que les cassettes sont usagées, de ce fait le chauffage est très énergivore.

Il informe le conseil municipal que l'État a mis en place un programme de subventions « Eco-énergies » dans le cadre des Fonds Verts pour aider les communes à diminuer leurs dépenses en énergie. Les communes peuvent prétendre également à des aides de la Région et du Département, pour cela il y a lieu d'engager une étude avec un maître d'œuvre pour une APD. Une consultation de maîtrise d'œuvre va être effectuée pour le lancement d'une étude.

M. le Maire soulève également un problème de sécurité pour les usagers de la salle des fêtes en raison de l'augmentation de circulation sur l'impasse du 19 mars depuis l'ouverture du Cabinet de Kinésithérapeute. Une étude va être réalisée pour remédier à ce problème de sécurité.

13 AVRIL 2023 :

Décisions prises en vertu du pouvoir de délégations au Maire :

1 – Signature de la proposition de contribution concernant la rénovation de l'éclairage public (60 luminaires) en lien avec le Fonds vert (montant net de la contribution globale : 17 370,00 €).

2 – Signature de la proposition d'honoraires de la SARL NG INGENIEUR CONSEIL pour un montant de 5 900,00 €HT concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du clocher.

3 – Arrêté d'alignement concernant la route de Vinouze.

L'arrêté d'alignement individuel ainsi que le procès-verbal de délimitation du géomètre ont été transmis aux propriétaires riverains. Le devis du géomètre s'élève à 6 336 €TTC auquel s'ajouteront les frais d'avocats estimés à 2 000 €.

26 JUIN 2023 :

Choix du prestataire pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert suite à la consultation du 27 avril 2023 au 5 juin 2023, aux entretiens du 13 juin 2023 et de l'analyse des offres en date du 19 juin 2023. Quatre candidats avaient envoyé une offre. L'architecte Faramond Max a été sélectionné, dont l'offre s'élève à un montant total de 33 750,00 €HT, soit 9 787,50 €HT pour la tranche ferme (étude) et 23 962,50 € pour la tranche conditionnelle (travaux).

M. le Maire propose de modifier les conditions de prêt de matériel aux administrés comme suit :

Le prêt de matériel (tables rectangulaires, tables rondes, tréteaux fer, chaises) est possible aux administrés de la commune, moyennant une participation de 30 € (50 € s'il y a plus de 5 tables ou de 40 chaises). Un chèque de caution de 100 € devra être adressé à l'ordre du Trésor Public ; cette caution sera rendue dans un délai de deux mois si le matériel est rendu en état. Le matériel pourra être mis à disposition gratuitement aux associations et aux partenaires de la commune (notamment : école, ALSH). La livraison au domicile des administrés n'est pas possible. Les administrés pourront venir récupérer le matériel le vendredi avant 10h30 sur rendez-vous, et le retour devra être effectué le lundi avant 10h.

10 JUILLET 2023 :

Achat terrain pour cheminement piétonnier :

Considérant les délibérations en date du 21 novembre 2022 dans le cadre du projet d'aménagement d'un chemin piétonnier, fixant le prix d'achat à 2,06 €/m², pour les parcelles longeant la RD45 (route de Revel) pour créer un cheminement sécurisé, et fixant une indemnité à 1,15 €/m² au fermier. Considérant que suite à cette délibération, le propriétaire a été informé de l'accord du conseil municipal par courrier. Considérant que le notaire a été contacté pour prévoir une date de signature de compromis, et qu'il a demandé un document d'arpentage avant la signature pour connaître la surface exacte. Considérant le document d'arpentage réalisé par VALORIS reçu en mairie le 7 mars 2023, signé par le propriétaire et la commune, qui détermine la surface à acquérir à 990 m². Considérant que le propriétaire a mis le dossier en attente car il souhaitait des précisions sur les frais qu'engagent la vente de ce terrain. Considérant que le lundi 3 juillet 2023, le propriétaire a été reçu en mairie suite à son rendez-vous avec son notaire, qui lui confirme que cette vente l'oblige à refaire le contrat de bail auprès du fermier et à redéposer ce document au service d'enregistrement, pour un coût estimé par le notaire à 1920 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour :

FIXE le montant de la vente à 3 959 € (2,06 €/m², soit 2039 € + 1920 €) ;

MAINTIENT le montant de l'indemnité prévue au fermier (1,15 €/m², soit 1 139 €) ;

AUTORISE le Maire à signer le compromis et l'acte d'achat par acte notarié chez Maître Louis de Léotoing, notaire à Puylaurens, et tout document relatif à ce dossier.

Création d'une commission pour la rénovation de la salle Jacques Prévert :

M. le Maire propose de procéder à la création d'une commission pour la rénovation de la salle Jacques Prévert, suite au lancement de l'étude réalisée par l'architecte MAX FARAMOND. Les conseillers municipaux qui souhaitaient candidater à cette commission avaient jusqu'au début du conseil municipal pour se faire connaître. Se sont portés candidats les conseillers municipaux ci-après : M. Bouisson Gérard, M. Clergeau Serge, M. Hébrard André, M. Jacquier Philippe, M. Janson Didier, M. Nouret Jean-Claude. Le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales des membres de la commission. Deux scrutateurs sont désignés : M. Michel BATUT et M. Frédéric BASTIEN. Le nombre de votants étant de : 14, la majorité requise est de 8 voix. Ont obtenu au premier tour :

M. Bouisson Gérard, 14 voix ;

M. Clergeau Serge, 14 voix ;

M. Hébrard André, 14 voix ;

M. Jacquier Philippe, 1 voix ;

M. Janson Didier, 14 voix ;

M. Nouret Jean-Claude, 14 voix ;

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, la commission rénovation de la salle Jacques Prévert est composée des membres suivants : M. Bouisson Gérard, M. Clergeau Serge, M. Hébrard André, M. Janson Didier et M. Nouret Jean-Claude.

18 SEPTEMBRE 2023 :

Décisions prises en vertu du pouvoir de délégations au Maire :

Signature du bail avec l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) dans le nouveau local situé au 5 bis, Place Occitane 81470 Cuq-Toulza, pour un montant mensuel de 300 € ;

Signature de la convention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE 81) pour la démarche suivante « Accompagnement dans le cadre du contrat Bourg-Centre de la Région Occitanie », moyennant une contribution de 1500 € ;

Demandes de subventions pour le projet « Éclairage des terrains de football » : modification du montant demandé à la Fédération Française de Football, dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (13 078,00 €), considérant le devis qui s'élève à 58 260,00 €HT ;

Arrêtés d'alignement de la Route de Vinouze ;

Signature du devis pour le changement de l'aire de jeux (14 086,91 €TTC) ;

Signature du devis pour l'installation d'un système de vidéosurveillance (18 458,40 €TTC) suite à l'arrêté préfectoral autorisant l'installation et l'exploitation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique.

Convention de délégation de service public concernant l'installation de la médiathèque

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique adopté en 1994 ;

Vu le code de déontologie du bibliothécaire adopté par le Conseil national de l'Association des bibliothécaires de France le 23 mars 2003 ;

Vu la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture

Publique ; Considérant que les communes d'Aguts, d'Algans, de Cambon-lès-Lavaur, de Cuq-Toulza, de Lacroisille, de Maurens-Scopont, de Mouzens, de Péchaudier et de Puéchoursi souhaitent contribuer à la culture, à l'éducation et à la formation de leurs citoyens en assurant l'égalité de tous à la lecture et aux ressources documentaires, et mettre à la disposition des usagers un choix de livres, d'abonnements, de documents sonores, audiovisuels et multimédia et des animations.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer concernant le regroupement des neuf communes pour créer une médiathèque, qui sera située dans l'enceinte de l'école du Rigoulet, et qui sera gérée et animée par l'association « Médiathèque du Girou », moyennant une participation de chaque commune à hauteur de 0,70 € minimum par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour : approuve le projet de convention entre les neuf communes ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents.

Information sur les travaux de l'église de Cuq-Château

Lors de la remise des offres pour la réfection du clocher, l'entreprise CHEVRIN-GELI avait proposé une option crépi. La commission a rencontré l'entreprise CHEVRIN-GELI pour définir les façades concernées, et l'entreprise a fait un devis pour cette option. Un autre devis a été demandé. L'offre de CHEVRIN-GELI a été retenue pour un montant de 20 000 €. Concernant la demande de financement à la Fondation du Patrimoine, la commission ne souhaite pas valider le dossier car ceci entraînerait trop de travaux supplémentaires pour pouvoir être éligibles à une aide. Le conseil municipal est favorable à l'ensemble des propositions de la commission.

Information SIPOM

A partir du 1^{er} janvier 2024, il sera interdit de jeter des déchets organiques dans les conteneurs d'ordures ménagères. Le SIPOM rappelle que des composteurs individuels sont offerts à chaque administré qui en fera la demande (05.62.71.22.83). Un composteur collectif est situé au cimetière de Cuq-Toulza pour les personnes qui n'ont pas la possibilité d'installer un dispositif individuel.

26 OCTOBRE 2023 :

Décisions prises en vertu du pouvoir de délégations au Maire :

Validation de l'offre de l'entreprise CHEVRIN-GELI pour les travaux de rénovation de l'enduit du clocher de Cuq-Château pour un montant de 21 448,00 €HT. Décision d'ester en justice et de défendre les intérêts de la commune concernant les instances déposées par M. Jacquier devant le Tribunal Administratif de Toulouse et désignation de l'avocat. Signature de l'acte notarié d'achat de la parcelle et lancement de la consultation pour l'aménagement du chemin.

Information sur la mise en location du local au 7, Place Occitane :

Le local rénové au 7, Place Occitane pourrait accueillir une coiffeuse et une esthéticienne, qui se sont montrés intéressées par l'installation sur la commune. Dans un premier temps, il est prévu une mise à disposition des deux locaux (environ 30 et 20 m²) par une convention d'une durée d'un an, pour un montant mensuel de 550 €HT, charges comprises, afin d'évaluer le montant des charges. Mme BARLERIN met en évidence le fait que la coiffure avait été une des activités plébiscitées dans l'enquête effectuée auprès des administrés.

Classement de la Rue du Pastel en domaine public

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser la carte des voies communales suite à la création du lotissement Les Berges du Girou II.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour ; Approuve le classement dans le Domaine Public de la portion de 135 mètres correspondant à la voirie créée dans le cadre du lotissement Les Berges du Girou II ; Précise que ces 135 mètres allongent la voie communale n°74, correspondant à la Rue du Pastel.

Déploiement de la fibre sur la Route de Vinouze.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été contacté par Tarn Fibre concernant l'installation de supports pour la fibre sur la Route de Vinouze. Il lui a été proposé d'enfouir le réseau, aux frais du demandeur, devant la propriété de M. Jacquier. Les conseillers évoquent le problème d'inégalité pour les administrés, en indiquant que cela créerait un précédent entre les personnes ayant les moyens d'enfouir le réseau et les personnes ne pouvant pas avoir les ressources suffisantes. De plus, cette demande paraît illégale, du fait que le réseau est déployé sur le domaine public. Il est proposé d'ajourner cette décision, afin de pouvoir étudier la légalité de la demande de M. Jacquier.

Gérard Bouisson adjoint au maire, vice-président commissions bâtiment et embellissement village.

Le parc locatif de la mairie comprend 11 logements, actuellement ils sont tous occupés. Les équipements de l'aire de jeux place Paul Ramadier ont été remplacés et sont ouverts aux enfants. Depuis le début du mois de novembre des caméras de surveillance sont opérationnelles Plaine des Sports .

Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'année 2024

Gérard Bouisson adjoint au maire



Clocher de l'église de Cuq-Château.

La commission Patrimoine et lieux de culte a proposé l'entreprise "Chevrin-Géli" pour la réparation de la charpente de la flèche et le ravalement des murs du clocher, proposition retenue par le conseil municipal. Le chantier débutera en mars 2024 et durera environ 4 mois. Une entente entre l'entreprise et les responsables du restaurant "Cuq En Terrasse" a été convenue pour définir un planning des travaux qui impacte à minima l'activité professionnelle de la structure hôtelière

André Hébrard Conseiller Municipal Délégué (vice président de la commission patrimoine et lieux de culte).

Objet des travaux :

Rénovation et sécurisation de l'église de Cuq-Château

Entreprises :

Travaux : CHEVRIN-GELI

Maîtrise d'œuvre : NG INGENIEUR CONSEIL

Mission de coordination SPS : 2G COORDINATION

Montant de l'opération

Travaux : 99 985,37 €HT

Option (cursive) : 6 128,88 €HT

Honoraires / SPS : 15 772,00 €HT

Montant des subventions accordées :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 82 157 €

Fonds de développement territorial :

15 000 €



La commune en chiffres

DOTATIONS COMMUNALES

Année	Dotation forfaitaire	Dotation solidarité rurale	Dotation nationale de péréquation
2019	55 100,00 €	82 463,00 €	15 130,00 €
2020	55 344,00 €	86 145,00 €	15 500,00 €
2021	54 335,00 €	87 132,00 €	14 066,00 €
2022	54 404,00 €	90 140,00 €	12 659,00 €
2023	54 679,00 €	100 945,00 €	12 843,00 €

COMPTES DE LA COMMUNE (en milliers d'euros)

Opérations de fonctionnement

Année	Produits de fonctionnement	Charges de fonctionnement	Résultats comptables
2019	639	546	94
2020	557	440	117
2021	618	474	138
2022	643	499	143

Opérations d'investissement

Année	Ressources d'investissement	Emploi investissement	Besoin de capacité de financement de la section d'investissement
2019	245	448	203
2020	670	503	167
2021	336	287	49
2022	332	568	236

Année	Capacité auto financement	fond de roulement
2019	94	62
2020	117	170
2021	138	356
2022	144	7

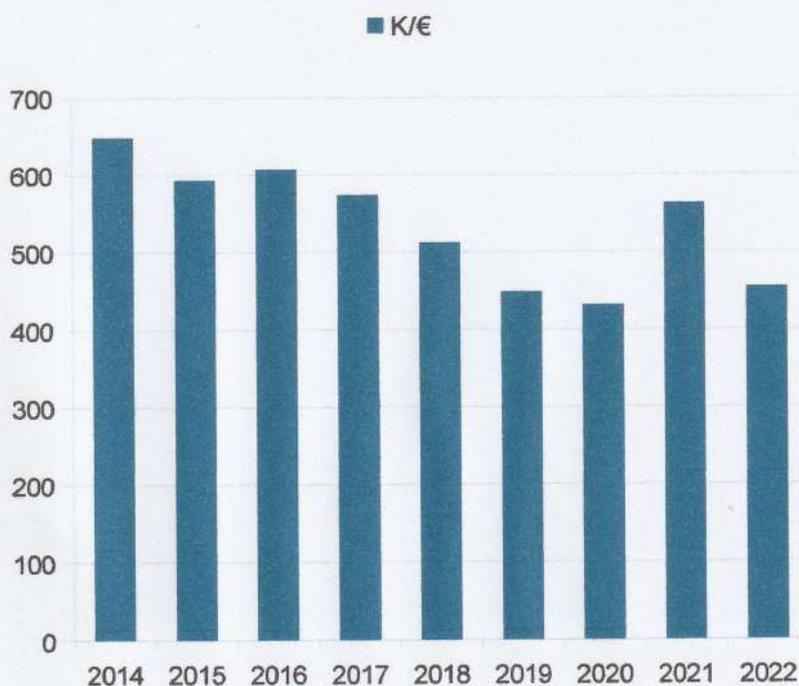
TAXES COMMUNALES

Année	Taxe d'habitation	Taxe sur foncier bâti	Taxe sur foncier non bâti
2019	12,38%	19,40%	86,07%
2020	12,38%	19,40%	86,07%
2021	0	49,31%	86,07%
2022	0	49,31%	86,07%
2023	12,38%	49,31%	86,07%

ENDETTEMENT COMMUNE (en milliers d'euros)

Année	K/€
2014	649
2015	593
2016	607
2017	574
2018	512
2019	449
2020	432
2021	563
2022	455

Endettement Commune



Vote des taxes pour 2023

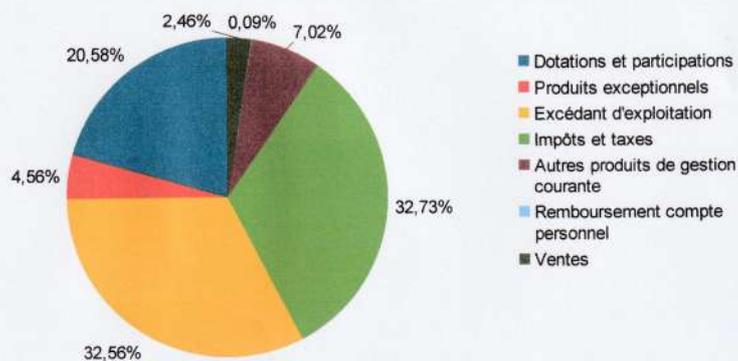
Taxe Habitation, (ne concerne que les résidences secondaires) : 12,38%

Taxe sur foncier bâti : 49,31%

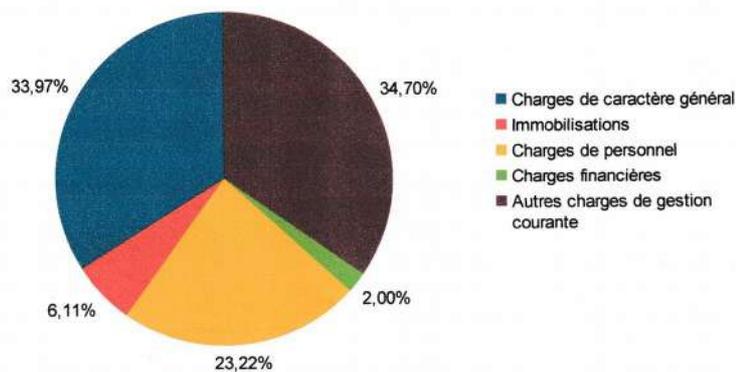
Taxe sur foncier non bâti : 86,07%

(pas d'augmentation par rapport à 2022).

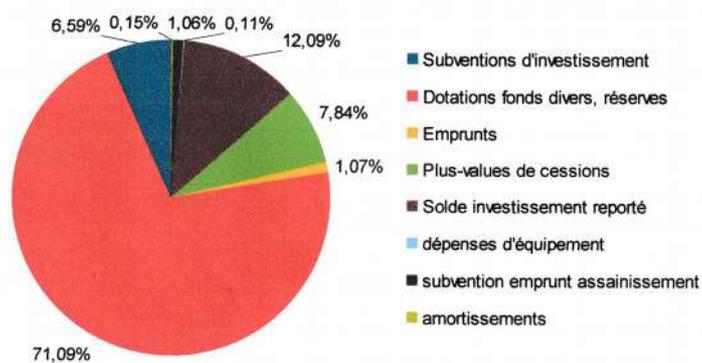
Compte administratif 2022 Recettes de fonctionnement 954 141,74 €



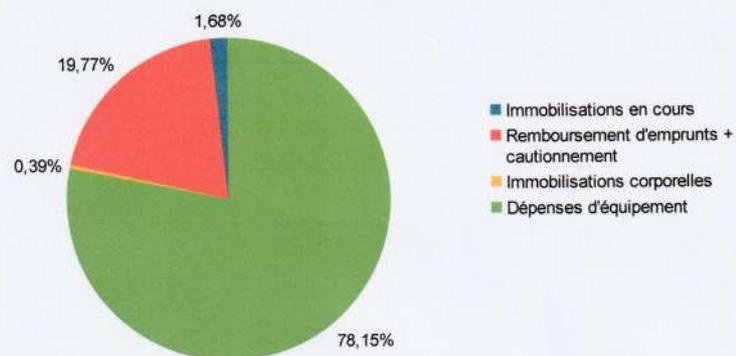
Compte Administratif 2022 Dépenses de fonctionnement 500 028,73 €



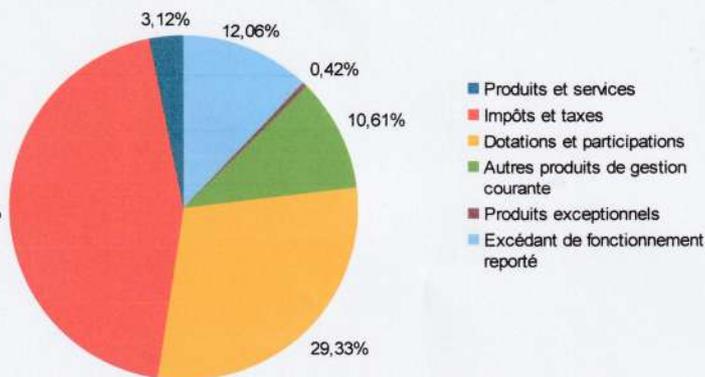
Compte administratif 2022 Recettes d'investissement 377 113,46 €



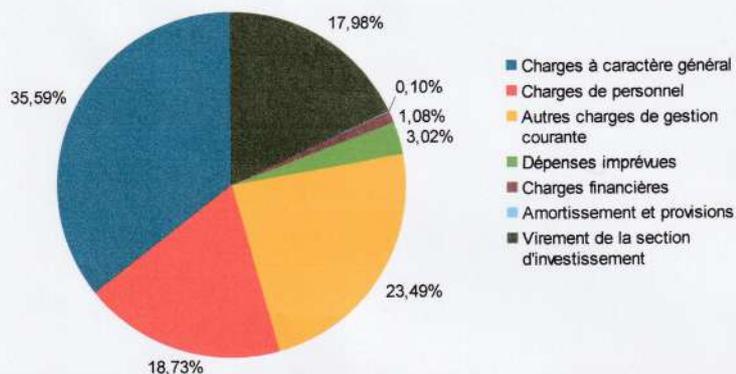
Compte administratif 2022 Dépenses d'investissement 567 550,44 €



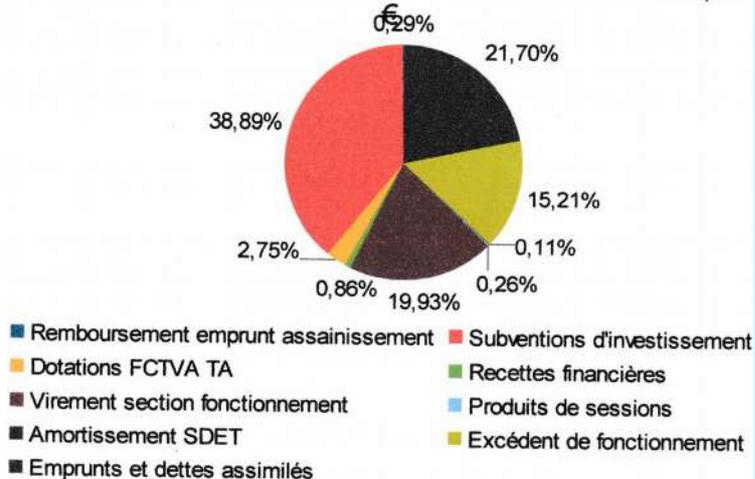
Budget Primitif 2023 Recettes de fonctionnement 766 598,43 €



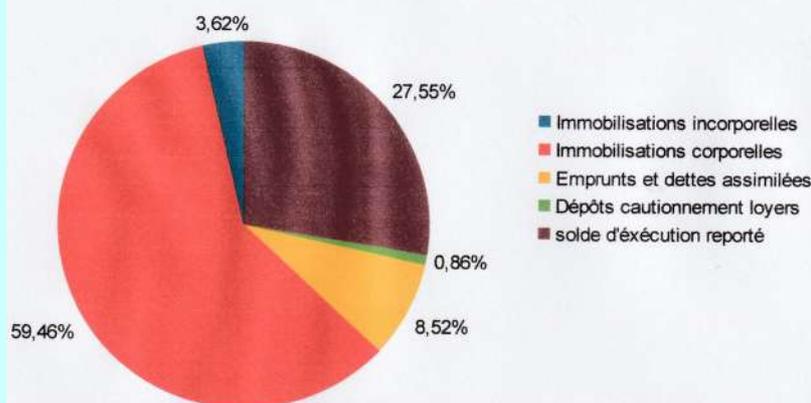
Budget primitif 2023 Dépenses de fonctionnement 766 598,43



Budget Primitif 2023 Recettes d'investissement 691 293,98 €



Budget Primitif 2023 Dépenses d'investissement 621 168 €



Résultat de fonctionnement 454 113,01 €
Résultat d'investissement -190 436,98 €
Résultat global de clôture 263 676,03 €

[PROJET] Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Puylaurens

L'accès et le maintien de l'offre de soins sur le territoire sont des besoins réels et essentiels pour ceux qui y habitent. Face à ce constat et à la sollicitation de la mairie de Puylaurens, la **Communauté de Communes Sor et Agout (CCSA)**, qui détient la compétence « Création et gestion de maisons de santé d'intérêt communautaire », a **décidé de soutenir le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune.**

Pour plus de facilités et pour des raisons d'accessibilité, la mairie de Puylaurens a proposé qu'elle soit construite dans l'ancien marché couvert, à la place de l'ancien gymnase. Ce bâtiment fera donc l'objet d'une **réhabilitation aussi bien intérieure qu'extérieure.**

Sur une surface de 1 200 m², la Maison de Santé accueillera des **médecins généralistes, des infirmiers, des kinésithérapeutes, un podologue, une orthophoniste, et certainement d'autres praticiens !** En effet, le projet attire déjà de nouveaux professionnels, des internes ainsi que des stagiaires qui viendront compléter l'offre de santé existante.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, **le groupe Thémélia s'est chargé de réaliser l'étude de faisabilité et d'accompagner la CCSA dans le choix de l'architecte** (marché en cours).

Les professionnels de santé de Puylaurens, regroupés en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA), participent depuis le début à l'élaboration de cette maison de santé. Le projet architectural et l'agencement de l'espace se font notamment en prenant en considération leurs besoins et leurs suggestions.

CALENDRIER PREVISIONNEL :

Les travaux de réhabilitation du bâtiment débuteront courant 2024.

L'ouverture de la Maison de Santé est prévue pour fin 2025.



ETAT CIVIL 2023 :

Naissances : 5

Mariages : 1

Décès : 4

Population 2023 : 728 H
(Source INSEE).

S.I.E.M.N Rénovation du réservoir d'eau potable de La Peyrade.



Le point sur les travaux.

Une liaison sécurisée du village vers la plaine des sports ;

Je vous avais promis, lors de la construction du City stade, de réaliser une voie douce, du centre du village vers la plaine des sports. Une passerelle sera construite au-dessus du Girou avec cheminement sécurisé en contrebas, le long de la départementale, pour rejoindre la plaine des sports.

Le projet de la passerelle a été validé par la Direction Départementale du TARN. Suite à une consultation, les entreprises retenues sont les suivantes :

Le terrassement, l'entreprise Imart d'Aguts,
La passerelle l'entreprise FEL Séguier de Verdalle

Montant des travaux et honoraires :	94 547 € HT
Financement accordé : - État DETR :	30 497 €
- Conseil Départemental :	21 000 €
- Fonds de concours CCSA :	3 672 €

Travaux sécurisation place Ramadier ;

Afin de sécuriser les utilisateurs de la salle Jacques Prévert, nous avons réalisé un aménagement pour limiter la vitesse sur la rue place Ramadier le long de cette salle. L'entreprise SPIE BATIGNOLLES a réalisé ces travaux.

Montant des travaux :	18 023 € HT
Financement accordé : Fonds concours CCSA :	4 424 €

Travaux de voirie ;

Nous avons réalisé la remise en état de la voie rurale de Bel Air de Bajos avec les entreprises Barthas et SPIE Batignolles.

Montant des travaux :	13 231 € HT
Participation du riverain : 40 %, soit	5292 €

Travaux de voirie réalisés par la communauté de communes ;

Les travaux de passage d'épaveuse (fauchage, débroussaillage) sur notre commune ont été réalisés par les entreprises Barbaste de Cuq-Toulza et Pinel Alexis de Lacroisille sur les voies communales : rue du Girou et route des merles,

Pour un montant de travaux de :	49 086,05 € HT	Le
Conseil Départemental a apporté un financement (FAVIL) de :	7 600 €.	Les
travaux de curage de fossé et de signalisation sont effectués par les agents de la Communauté de Communes.		

Le Maire PINEL Jean-Claude

Tout savoir sur la fin de l'ADSL et la fermeture du réseau cuivre.

La fibre optique (FttH), en passe de devenir l'infrastructure internet fixe de référence, a vocation à définitivement remplacer le réseau historique en cuivre d'ici 2030.

Le réseau cuivre, c'est encore 22,6 millions de lignes encore actives, 15 millions de poteaux et 1 million de kilomètres de câble pour acheminer le téléphone fixe et, depuis 1999, l'Internet via l'ADSL. Dans les années 2000, le réseau cuivre et le haut débit sont à l'origine d'une révolution : le web rentre dans nos maisons et s'installe dans notre quotidien pour surfer sur internet, envoyer des mails, téléphoner en illimité et même regarder la TV sans passer par l'antenne râteau de la TNT.

Pendant une soixantaine d'années, le réseau cuivre aura accompagné les français dans leurs communications. Mais, arrivé en fin de vie, il va prendre une retraite bien méritée en 2030 et sera définitivement remplacé par la fibre optique.

La fermeture du réseau cuivre, cela veut dire que, concrètement, la technologie ADSL va être abandonnée au profit de la fibre d'ici à 2030. Mais, il faut "basculer sans bousculer", invite l'Avicca dans un communiqué. C'est pourquoi Orange a remis en 2022 à l'Arcep son plan de fermeture du réseau de boucle locale cuivre. Ce plan prévoit que la fermeture se fasse en deux temps étapes, avec la perspective d'une substitution totale d'ici 10 ans du réseau cuivre par la fibre principalement.

Dans un premier temps, et progressivement jusqu'en 2025, plus aucun abonné internet ne pourra souscrire une offre ADSL. C'est ce qu'on appelle la fermeture commerciale.

Dans un deuxième temps, à partir de 2026 et jusqu'en 2030, les abonnés cuivre existants devront souscrire à une offre fibre, dès lors qu'ils se trouveront dans une zone fibrée. Ou, le cas échéant, opter pour une solution alternative comme la 4G fixe. C'est ce qu'on appelle la fermeture technique. Néanmoins, promet Fabienne Dulac, PDG d'Orange France, "s'il n'y a pas de très haut débit dans la commune, il n'y aura pas de décommissionnement du cuivre".

Votre ligne ADSL sera opérationnelle jusqu'à la fermeture technique du cuivre dans votre zone. Mais comment savoir à quel moment vous serez concerné par la fin de l'ADSL ? Selon le plan de fermeture établi par Orange, il y a un délai de trois ans entre l'annonce de la fin de l'ADSL dans une commune et la fermeture technique effective.

Lorsque vous serez concerné par la fermeture du réseau ADSL, votre opérateur prendra contact avec vous pour vous proposer des offres de substitution en fibre optique ou sur une autre technologie. Bien sûr, vous serez libre d'accepter ou de refuser cette proposition. Libre, aussi, de choisir une offre fibre commercialisée par un autre opérateur.

Source : ariase.com



S'INSTALLER EN AGRICULTURE OU TRANSMETTRE SON EXPLOITATION

Vous souhaitez transmettre votre exploitation et vous cherchez un repreneur ?

ou

Vous avez le projet de vous installer en agriculture et cherchez une exploitation ?

Consultez le site



www.repertoireinstallation.com

La Chambre d'agriculture vous accompagne :

Christine Vaysse : 06 69 04 59 17

Géraldine Marty : 06 69 56 70 96



SIPOM

Changement des jours de collecte à partir du 15 janvier 2024

- Ordures Ménagères Résiduelles : la collecte des bacs se fera les jeudis.
- La collecte sélective (bacs jaunes) aura lieu les mardis.

Réduire ses déchets ... par où commencer ?

Au 1er janvier 2024 : les déchets alimentaires sont à valoriser

Vous avez un jardin : donnez vos déchets alimentaires aux animaux ou compostez-les.

Les composteurs sont mis à disposition des habitants par le SIPOM. N'hésitez pas à vous inscrire pour réserver le vôtre : www.sipom.fr ou animateurs@sipom.fr

Vous n'avez pas de jardin : vous avez sûrement accès à un composteur partagé. Si vous n'avez pas encore de seau, vous pouvez vous en procurer un dans votre Mairie ou en contactant le SIPOM.

Pour les cœurs de ville de Revel, Caraman, Sorèze et quelques habitations isolées d'autres communes où le compostage n'est pas envisagé : vous devez valoriser vos déchets alimentaires en les mettant dans des sacs de couleur orange/rouge. Si vous êtes concernés, vous avez reçu un avis de passage dans votre boîte aux lettres. Il faut fermer le sac et le déposer dans les bacs d'ordures ménagères à côté du sac noir mais pas dans un sac noir.

Le sac orange doit contenir tous les déchets alimentaires, être fermé par les liens avant d'être déposé dans le bac d'ordures ménagères (et pas dans le sac).

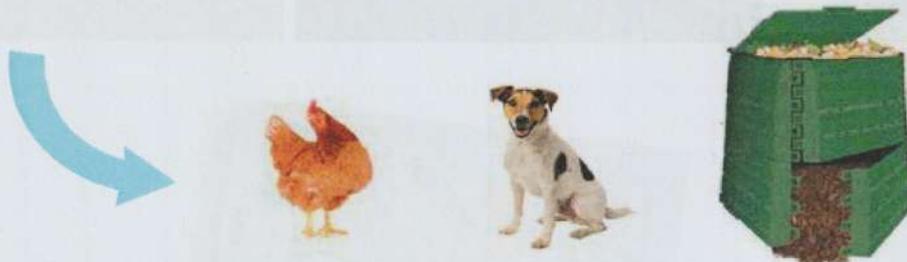
A partir du 1er janvier 2024 :

Vous devrez valoriser vos déchets alimentaires



Vous avez un jardin ? Pensez aux animaux et au compostage individuel. Les composteurs individuels sont mis à disposition des habitants du SIPOM gratuitement et installés à domicile sur RDV

– Réservez le vôtre au 05 62 71 22 83 ou sur www.sipom.fr



Vous n'avez pas de jardin ? Vous avez accès au compostage partagé (contactez le SIPOM pour connaître l'emplacement du composteur le plus proche) ou à la collecte en sacs orange. Dans ce dernier cas, un courrier a été déposé dans votre boîte aux lettres pour vous donner les informations sur la récupération des sacs.



Nous trions de plus en plus, alors trions TOUT !

Nous pouvons facilement recycler, réutiliser ou composter nos déchets. C'est un acte nécessaire et obligatoire. N'attendons pas que notre voisin le fasse pour le faire à notre tour !

Un peu perdu dans le tri ?

Que mettons-nous dans le bac de tri ? TOUS les emballages et TOUS les papiers.



Que mettons-nous dans la colonne à verre ?



Médaille d'argent du Comice Agricole du canton de Cuq-Toulza année 1900. Retrouvée grâce à l'aimable complicité d'un habitant de la Drome.



Extrait du registre des Comices Agricoles de la commune de Cuq-Toulza, année 1900

Médailles données par M. le Ministre de l'Agriculture.

Médaille de vermeil à M. Christ Erasme, Secrétaire du comice agricole de Cuq-Toulza depuis l'année 1866. Services très dévoués aux questions agricoles.

Médaille d'argent à M. Rafanel Dominique à Cuq-Toulza, chef d'exploitation agricole et viticole du domaine des Barthous.

Médaille d'argent à M. Signes Jean Marie à Montzey. Régisseur dirigeant l'important domaine de Samothé, drainages, engrais chimiques en abondance, élevage de la race bovine. Améliorations diverses. Ensilage.

Nouveaux locaux pour l'Agence Postale Communale
5 place Occitane.



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de :
9 H 30 à 12 H 30

Le samedi de 9 H 30 à 11 H



Tél : 06 41 39 96 79

Le Foyer Rural de Cuq-Toulza.

Saison 2023-2024

Déjà 10 ans se sont écoulés depuis la reprise du Foyer Rural par la nouvelle équipe. Les saisons se succèdent et le nombre d'adhérents s'accroît avec pour ADN les valeurs de solidarité, de conscience environnementale, de citoyenneté, de partage, de transmission... tout ce qui contribue à créer du lien social dans notre village et les villages alentours.

Cette année, une quinzaine de cours sont proposés comme le fascia stretching, pilâtes, Qi Gong, Yoga et sophrologie concernant le volet bien-être, des cours de dessins, cirque et Hip-Hop destinés plus particulièrement aux enfants et des cours artistiques pour les ados et adultes comme le théâtre, le dessin, le chant, la musique. Le cours de stop motion du mercredi peut encore accueillir des adeptes, il s'agit de créer des petits films d'animations en lien avec les personnes qui ont marqué l'histoire de l'art, sous les conseils avisés de Valérie Tonnellier. C'est à la fois instructif et ludique et s'adresse aux plus de 8 ans.

Le Foyer Rural propose également des activités libres, à prix très accessible, soit 20€ à l'année plus l'adhésion. En nouveauté s'ajoutant au badminton, à la danse funk et à la couture, on trouve un atelier céramique, et le gratt'impro. Ce dernier consiste en des matinées dominicales dédiées à des rencontres musicales autour de la guitare, en partenariat avec le Studio Saint Loup à Puylaurens. Un cours de création musicale bimensuel est aussi proposé, la Clique à Cuq. L'objectif étant de créer un ensemble musical basé sur l'improvisation, l'écoute et le plaisir de toutes et tous.

Au mois de décembre, après la traditionnelle fête des châtaignes et halloween de l'automne, le foyer rural lance de nouveau l'opération Apéros de l'avent, une autre belle occasion de tisser des liens. D'autres festivités seront au rendez-vous en 2024 et communiquées grâce à la gazette, la page Facebook du foyer rural et sur www.foyerruralct.fr. L'Association est toujours à la recherche de nouvelles personnes pour étoffer son équipe bénévole et continuer à œuvrer avec cœur à l'animation du village. Elle rêve toujours aussi d'un lieu pour assurer ses missions de manière permanente et pourquoi pas entrevoir la possibilité de salarier une personne à l'avenir.

L'équipe du Foyer Rural



CONNAISSEZ-VOUS L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL :



Cette Association existe depuis plus de 49 ans.

Célibataires, couples, familles, personnes âgées, retraités, handicapés, fragilisés suite à un accident, un décès, parfois en situation précaire, grossesse difficile, naissance.. Notre but est de vous permettre de mieux vivre à votre domicile grâce à un large panel de services proposés pour répondre à l'ensemble de vos besoins.

Pour ce faire, les bénévoles de l'A.D.M.R. Cuq-Toulza sont à votre écoute pour trouver la solution adaptée à vos besoins. Au-delà de la prestation technique, l'humain est au cœur de notre action.

Vous pouvez bénéficier d'aides : caisses de retraite, Conseil Départemental (A.P.A), caisse d'Allocations Familiales... ainsi que d'un crédit d'impôt de 50%.

Nous nous tenons à votre disposition pour monter le dossier de demande au 5 bis, Place Occitane à Cuq-Toulza (81470).

Accueil du public sur rendez-vous durant les permanences les mercredi, et vendredi matin de 9h à 12h ou sur rendez-vous - Tel. 05 63 82 16 78.

Le Bureau ADMR Cuq-Toulza

Comité FNACA du Haut Lauragais de Cuq-Toulza

Samedi 9 décembre a eu lieu notre Assemblée Générale en présence de Mme Nathalie Joseph, conseillère Départementale, de Mr Jean-Claude Pinel Maire de Cuq-Toulza, de Mr Marcel Saissac Président Départemental de la FNACA et de Mme Michèle Bizouard secrétaire générale.

En cette année 2023 nous avons déploré le décès de deux de nos adhérents, anciens combattants. Mr Élie Algans de Cuq-Toulza décédé en mars et Mr André Lanjart de Montgey en novembre. Un hommage leur a été rendu par leurs frères d'armes. Nous avons également déploré le décès de Mme Salles épouse de Mr Raoul Salles d'Algans en avril. Nous avons actuellement 33 adhérents dont 6 veuves et 5 sympathisants.

Pour 2024, les cérémonies officielles de la FNACA auront lieu le 19 mars à Cuq-Toulza, le 8 mai à Cambon les Lavaur et le 11 novembre à Lacroisille. Nous organiserons notre repas annuel le mercredi 8 mai à l'issue de la cérémonie de Cambon les Lavaur.

Nous aimerions enregistrer de nouvelles inscriptions de sympathisants pour le devenir de notre comité et pour préserver le devoir de mémoire.

Le Président Alain POU tél : 06 64 75 55 26

UNION SPORTIVE

Le club de Foot de CUQ TOULZA a débuté la nouvelle saison 2023/2024 en Septembre avec un effectif de 47 Seniors pour 2 équipes, une centaine de licenciés pour l'entente CUQ TOULZA/PUYLAURENS et plusieurs Vétérans.

Pour l'entente, toutes les catégories sont représentées des U7 aux U17. Remercions tous les éducateurs qui sont présents toutes les semaines pour entraîner tous ces jeunes qui sont l'avenir du football.

Pour les Seniors, pas mal de recrues sont arrivées afin de renforcer les deux équipes ce qui nous permet d'espérer pour l'équipe UNE (3 victoires en 3 matchs de Championnat) de monter en D2 la prochaine saison et de faire une excellente saison avec l'équipe DEUX. Les matchs sont agréables à voir, n'hésitez pas à venir le samedi soir pour y assister.

Quant aux Vétérans, il manque quelques joueurs pour pouvoir faire quelques matchs, là aussi n'hésitez pas à venir vous intégrer le vendredi soir afin de vous amuser dans une très bonne ambiance. Yannick HEBRARD (0626242830), le responsable de cette équipe saura vous accueillir.

Je vous dis à bientôt sur le bord du terrain et pourquoi pas sur le terrain.

Le président

Christopher REGIS



Photo Senior qui a été faite avec les joueurs de l'équipe de Saint Sulpice lors d'une sensibilisation pour le don du sang.

Photo U17 avec leurs mamans portant des tee shirts roses, pour le mois Octobre Rose



LES AMIS DE BAJOS

Chers amis,

Les Amis de Bajos se retrouvent une fois par mois depuis 2007, soit depuis 16 ans, pour la réfection de l'ancienne chapelle de Bajos.

Les travaux arrivent à leur terme et sont consacrés dorénavant à la réfection du mur de soutènement de l'entrée. En effet, ce mur en parpaing va être recouvert de pierres reconstituées compte tenu du contexte architectural et des matériaux présents sur le site.

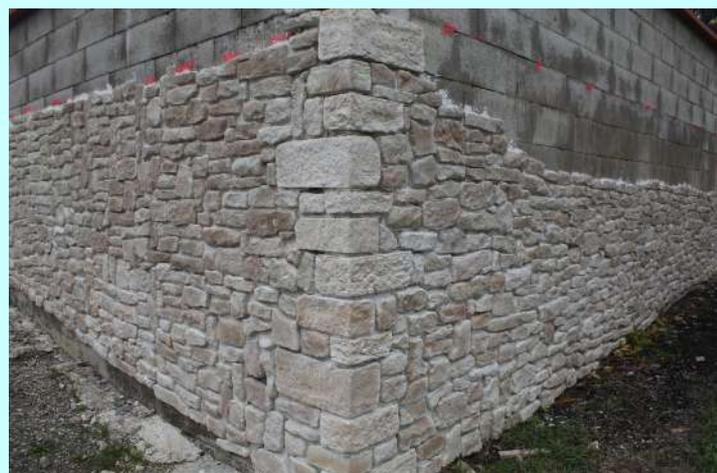
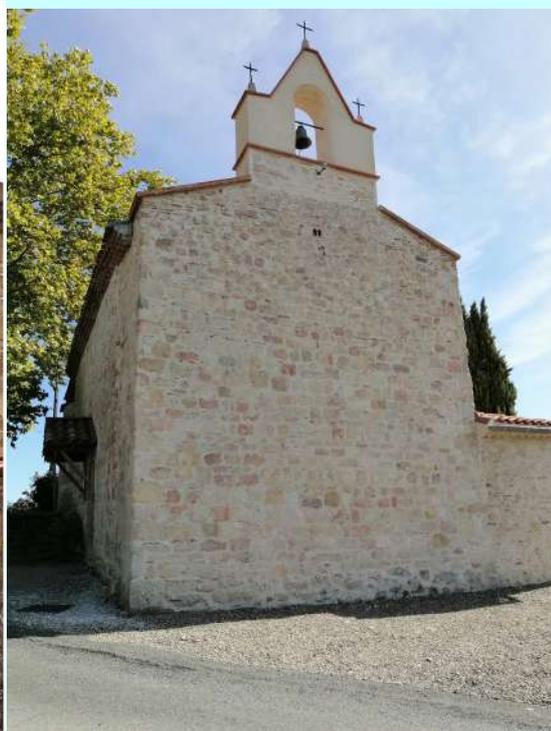
Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental et du Crédit Agricole.

Cette ancienne chapelle va pouvoir alors être ouverte aux associations de la commune pour y organiser des réunions, dans le respect d'un règlement intérieur, en cours d'élaboration avec la Mairie.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 30 juin 2024 pour la traditionnelle Fête de Bajos.

« Les Amis de Bajos » vous souhaitent de très bonnes Fêtes de fin d'année.

Les Amis de Bajos.



LE FOYER DES JEUNES DE CUQ-TOULZA

Bonjour à toutes et à tous,

L'Ensemble du Foyer des Jeunes, actuellement 32 bénévoles, se sont rassemblés pour échanger

et élire le nouveau bureau qui se compose comme suit :



Président : Maxime ALGANS
Vice-Présidents : Hugo PINEL & Dominique HÉBRARD
Trésorier : Jonathan DURAND
Vice-Trésorière : Fleur MORALES
Secrétaire : Marion LATGER
Vice-Secrétaire : Alex PIETERMAN



Nous sommes très impliqués dans la vie du village et essayons par différentes manifestations d'en animer le quotidien. En effet, la Fête du Village du mois de Juillet et la Soirée Tapas en Novembre, ont été les temps forts de cette année 2023. Nous vous invitons donc à continuer de participer à nos événements, notamment le prochain : Dimanche 6 Avril 2024 : La Mounjetado
Rappelons aussi, que le Comité est prêt à accueillir de nouveaux membres...

Alors n'hésitez pas : REJOIGNEZ NOUS !

Nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de Fin d'Année
A très vite.

Les Jeunes du Foyer

Présentation de l'APE du Rigoulet

L'association des Parents d'Élèves (A.P.E), c'est quoi ?

C'est une équipe de parents bénévoles, dynamiques et enthousiastes constituant une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association.

L'A.P.E, ça sert à quoi ?

L'association apporte son soutien aux projets éducatifs et pédagogiques de l'école publique du Rigoulet au moyen des subventions des communes environnantes, du SIRP et des recettes engendrées par quelques projets menés sur l'année. Sur l'année 2022/2023, l'APE a participé financièrement aux sorties scolaires des différentes classes ainsi qu'à la venue des intervenants dans les classes et a collaboré au projet du potager des classes de maternelle. Elle a aussi rassemblé parents, enfants et parfois animateurs et enseignants avec le Goûter spectacle, le Carnaval de Cuq-Toulza et le repas de la fête de l'école.

Comment participer ?

Cette année nous allons continuer dans la même dynamique en participant au Carnaval et à la fête de l'école, mais aussi avec de nouveaux événements.

Vous souhaitez...

Participer à la concrétisation des projets en prêtant main forte avant ou pendant les événements : montage/démontage d'espace scénique, installation de tables, réalisation de gâteaux, réalisation de décoration, signalétique ?

Simplement en étant présent aux événements organisés par l'APE et être tenu au courant ?

Envoyez-nous un mail à l'adresse : aperigoulet@gmail.com, rejoignez notre page facebook <https://www.facebook.com/APERigoulet> ou attrapez-nous au vol à la sortie de l'école !

Pour info, la boîte à lettres de l'APE est située sous le porche du hall de l'école élémentaire.
A très bientôt

L'APE du Rigoulet

Ping sur Cuq Toulza, des débuts réussis !

Il y a un an, à la rentrée 2022, le Ping Saint Paulais Pays de Cocagne s'installait sur la commune afin de proposer l'activité tennis de table aux habitants. La commune, ses élus et salariés ont permis d'accueillir dans les meilleures conditions notre association sportive qui a, de son côté, amené tables et matériels sans oublier naturellement ses deux éducateurs Kévin Louarn et Alexandra Teysié, techniciens salariés du club.

Rapidement, notre activité a connu une excellente fréquentation avec 24 enfants répartis sur deux créneaux et 13 adultes sur un créneau.

Dans une ambiance sympathique, conviviale mais aussi studieuse, petits et grands ont ainsi pris beaucoup de plaisir à taper la balle, les conseils et exercices de nos techniciens étant très appréciés. Notons la présence importante de féminines que ce soit chez les enfants ou les adultes. Pratique bien être ou pratique plus compétitive, chacun et chacune a pu y trouver son compte.

D'ores et déjà certains enfants se sont distingués, à l'image de Quentin Breuillouyot, premier médaillé de notre site avec une belle 3ème place lors du Tournoi Régional de Détection à Toulouse en Janvier 2023 dans le tableau 2016. Plusieurs jeunes ont participé à des compétitions départementales.

Plusieurs journées de stages ont été organisées pendant les vacances scolaires et il faut souligner que ces stages sont ouverts à tous, licenciés et non licenciés, enfants et adultes.

Un cycle de 4 séances avec 4 classes de l'école, fin mai début juin, a concerné environ 90 élèves.

Dès qu'il en a l'occasion, le club participe aux manifestations locales et remercie notamment le Foyer Rural qui l'aide significativement dans la promotion de son activité.

Les créneaux pour la saison 2023/2024 restent inchangés à savoir le mardi :

de 17h à 18h30 pour les enfants/adolescents

de 18h30 à 20h pour le 2ème créneaux enfants/adolescents

de 20h à 21h pour les adolescents/adultes

(A noter que ces tranches d'âges sont indicatives et qu'il est toujours possible de trouver une solution en s'adressant à l'un de nos techniciens).

La saison qui débute s'annonce prometteuse et naturellement, il est toujours possible de s'inscrire.

Contactez ainsi Kévin au 06 24 26 95 38 ou Alexandra au 06 47 97 27 15

Retrouver toutes les informations sur notre site : www.pingstpaulais.com



Association Générations Mouvement de Cuq-Toulza.

L'Association Générations Mouvement de Cuq-Toulza compte près de 250 adhérents venus de différentes communes. Tant mieux, cela nous donne l'occasion de nouvelles rencontres.

L'association organise bénévolement, chaque année, 6 animations, 2 supers repas à un prix raisonnable, il faut dire que le club prend en charge une partie du coût du repas, 2 goûters animés gratuits, sans oublier 4 à 5 voyages.

Le but de Générations Mouvement de Cuq-Toulza est de favoriser, de créer du lien social, de l'amitié, rompre la solitude des personnes âgées, d'organiser des sorties voyages.

Nous avons besoin de nouvelles personnes pour organiser de nouvelles animations, d'aider à la mise en place des structures d'accueil, d'apporter de l'innovation.

Retraités ou pas, rejoignez l'association Générations Mouvement de Cuq-Toulza.

Le président et le conseil d'administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



Générations mouvement.

LE PETIT MONDE DE LA MEDIATHEQUE

Vingt ans déjà que la médiathèque du GIROU au service de nos neuf communes : Aguts, Algans, Cambon les Lavour, Cuq-Toulza, Lacroisille, Maurens-Scopont, Mouzens, Péchaudier, Puechoursy, vous accueille juste à côté de l'école du Rigoulet, 3 rue du Savoir à Cuq-Toulza.

Avec l'aide financière des communes nous avons pu enrichir notre fonds de nouveaux documents et avec le soutien de la bibliothèque départementale du Tarn nous pouvons répondre à vos demandes : roman, CD, ouvrage documentaire, livre audio, livre pour la jeunesse.

De nombreuses animations culturelles sont proposées tout au long de l'année pour le bonheur de nos adhérents.

Avec le réseau bibliothèque de la Communauté de Commune Sor et Agout nous participons aux Bibliothèques en plein air, aux Arts en fête et échangeons nos idées au profit de la culture.

Rejoignez nous pour profiter simplement du service qui vous est proposé dans notre zone rurale et pourquoi pas si vous avez un peu de temps libre pour rejoindre le groupe de bénévoles qui est toujours en attente de nouvelles recrues.

Les livres resteront un bon moyen pour développer l'attention, la réflexion, l'esprit critique et un inépuisable plaisir. Venez avec vos idées

Les bénévoles seront heureux de vous accueillir et vous conseiller : toute l'année sauf au mois d'Août les mardis et vendredis de 15h30 à 18h30,

Pour nous joindre : Cette adresse mail : mediacant@orange.fr

Ou par téléphone : 06.88.49.22.12 ou 06.18.92.01.74

Bonne Année 2024 à tous nos concitoyens





2023 en images



